

CARTE D'IDENTITÉ



Validité des cartes d'identité délivrées après le 1^{er} janvier 2014 :

- 15 ans pour les personnes majeures.
- 10 ans pour les personnes mineures.

Validité des cartes délivrées entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013 :

Elle est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures. Votre carte est donc encore valable 5 ans après la date d'expiration inscrite (sauf pour voyager dans certains pays).

PASSEPORT



Validité du passeport :

- 10 ans pour les personnes majeures,
- 5 ans pour les personnes mineures

N'attendez pas pour renouveler votre titre ! Vous limiterez ainsi les délais d'attente et d'obtention. Le dépôt du dossier se fait sur rendez-vous dans une des mairies équipées du dispositif de recueils de données . Avant de vous présenter à ce rendez-vous, muni des pièces justificatives et pour gagner du temps au guichet, vous pouvez effectuer une pré-demande en ligne sur le site de L'A.N.T.S. ou, à défaut, compléter un formulaire de demande *CERFA 12100.02*

VALIDITÉ DE TITRE D'IDENTITÉ

